



une société d'Abertis

**Direction du Patrimoine**

**Direction Départementale  
des Territoires**

**Service des Territoires**

40, rue Jean Racine  
BP 20317  
**60021 Beauvais Cedex**

Senlis, le 10 septembre 2020  
N/Réf : DPAT/GA-2020o0190  
Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la commune de Crisolles.

Madame,

Faisant suite au courrier du 03 août 2020, je vous informe que la commune de Crisolles, n'est pas traversée par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision du PLU de la commune précitée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Kristell MAURANGE

Responsable du service Foncier

